

Les conditions de la possessions.

Par **steeven2014**, le **23/11/2014** à **14:52**

Bonjour,

Le corpus et l'animus sont-ils des conditions cumulatives de la possession ?

je me pose cette question car pour nous expliquer les actions possessoires et notamment la complainte, notre prof a utilisé l'exemple suivant : Une personne ayant l'habitude de se garer sur une place de parking voit un jour sa possession troublé, par une autre qui lui "vole" sa place. La personne souhaitant récupérer sa place exerce alors une action possessoire.

Or, je pensais que le corpus et l'animus étaient des condtions cumulatives de la propriété. Je ne vois donc pas comment la personne s'étant fait voler sa place de parking, ayant de ce fait perdu le corpus de la chose, peut exercer une action possessoire.

Par **steeven2014**, le **23/11/2014** à **14:54**

*Or, je pensais que le corupus et l'animus étaient des condtions cumulatives de la possession